

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 FEVRIER 2026 à 18h00

COMMUNE DE COULOBRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à 18 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie de Coulobres sur la convocation qui leur a été adressée le 12 février 2026, par le Maire Gérard BOYER, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard BOYER, Jean-Louis THERON, Joëlle MOLLOT, Line CANOVAS, Stéphanie FRAMPIER, Bernard LEVERRE, Virginie TAIX.

Absents & Excusés : Patrick ELBECHIR, Mathieu CAUMETTE, Bernard LEVERRE, Virginie TAIX

Procuration : Emilie BEYRAND donne procuration à Stéphanie FRAMPIER – Patrick ELBECHIR donne procuration à Virginie TAIX

Dominique GUILLOTEAU ayant démissionné le 19 mars 2021, le nombre de conseillers en exercice est donc de 10.

Madame Joëlle MOLLOT est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 18h00.

## 1 - Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2025

Procès-verbal du 04 décembre 2025 approuvé à l'unanimité.

### Questions diverses abordées :

- Tempête NILLS
- C.A.U.E suite visite des locaux de la mairie
- Tenue des bureaux de vote pour élections municipales de mars 2026
- Temps de répétition de tenue des bureaux de votes le 15 mars 2026 à 14h
- Samedi du vin 2026
- Concert à l'église le 5 décembre 2026
- Coût pour élagage des arbres suite tempête
- Achat d'une parcelle de terrain (A282)
- Point de situation de la trésorerie

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance à 18h40

Le Maire  
Gérard BOYER

